

*Diplôme d'ingénieur rural.*

Wenger, Armin, de Berne.

*Diplôme de maître de mathématiques.*

Schläpfer, Otto, de Wädenswil (Zurich) et Waldstatt (Appenzel Rh.-Ext.). — Tenger, Erich, de Schleitheim (Schaffhouse).

*Diplôme de maître de physique.*

Cafisch, Christian, de Trins (Grisons). — Grütter, Fritz, de Roggwil (Berne). — Labhart, Heinrich, de Steckborn (Thurgovie). — Süsstrunk, August, de Winterthour (Zurich).

*Diplôme de maître de sciences naturelles.*

Epprecht, Wilfried, de Zurich. — Schilling, Max, de Schelten (Berne).

*Diplôme d'ingénieur géologue.*

Hagen, Toni, d'Hüttwilen (Thurgovie). — Kern, Robert, de Lutzenberg (Appenzel Rh.-Ext.).

*Diplôme de maître de gymnastique et de sport dans les écoles moyennes et supérieures (diplôme fédéral de maître de gymnastique II).*

Müller, Theo, de Schaffhouse. — Schneiter, Dr Carl, de Feuerthalen (Schaffhouse).

Zurich, le 5 février 1943.

*Le président du conseil d'école.*

ROHN.

3786

## Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

### Nouvelle édition de la constitution fédérale.

Le bureau soussigné a publié une nouvelle édition de la constitution fédérale, avec les modifications intervenues jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 1940. La brochure contient en outre un aperçu historique sur le développement du droit constitutionnel depuis le pacte fédéral, ainsi qu'un répertoire alphabétique.

Prix de l'exemplaire broché: 70 centimes, plus le port (10 c.); contre remboursement: 95 centimes.

Compte de chèques III. 233.

# LE DROIT FÉDÉRAL SUISSE

---

EN 5 VOLUMES

Jurisprudence du Conseil fédéral et de l'Assemblée fédérale  
en matière de droit public et de droit administratif  
depuis 1903 jusqu'à 1928.

SUITE DE L'OUVRAGE DE L. R. de SALIS

Exposé par ordre du Conseil fédéral suisse par

**WALTHER BURCKHARDT**

professeur à l'université de Berne.

Traduit de l'allemand par

**GEORGE BOVET**

chancelier de la Confédération.

Les 5 volumes, format grand in-8°, se vendent: brochés 85 francs, reliés 100 francs. Ils forment un tout et ne peuvent s'acheter séparément.

Principaux sujets traités:

*Tome I*, 746 pages. Le territoire de la Confédération, la neutralité suisse, la neutralité de la Savoie, représentation des puissances étrangères en Suisse, la convention de la Croix-Rouge, les conférences de la paix à La Haye, la Société des Nations, rapports entre la Confédération et les cantons, le droit de cité suisse.

*Tome II*, 968 pages. Les droits politiques des citoyens suisses, la liberté du commerce et de l'industrie, la liberté religieuse, la liberté de la presse, l'organisation de la Confédération, le vote fédéral, l'Assemblée fédérale, les autorités fédérales, les fonctionnaires fédéraux.

*Tome III*, 1000 pages. Organisation de la Confédération, administrations fédérales: Département politique, département de l'intérieur, département de justice et police (unification du droit civil, registre foncier, registres de l'état civil et droit matrimonial, registre du commerce).

*Tome IV*, 1028 pages. La justice (unification du droit pénal, poursuite pour dettes et faillite), police, police des étrangers, ministère public de la Confédération, bureau de la propriété intellectuelle, bureau des assurances, département militaire, département des finances et des douanes.

*Tome V*, 1064 pages. Administration des contributions, monnaies et billets de banque, douane, monopole de l'alcool. Département de l'économie publique, la protection ouvrière, la lutte contre le chômage, les assurances sociales. Département des postes et chemins de fer. Administration fédérale.

Les autorités fédérales, cantonales et communales, les membres des chambres fédérales, les bibliothèques publiques bénéficient d'un rabais extraordinaire de 25 pour cent en adressant leur commande au

## Mise en adjudication de travaux.

### Hôtel des postes à Bienne.

Sont mis en adjudication *les travaux de gypserie et de peinture relatifs à l'exhaussement de la remise postale à Bienne.*

Les plans, conditions et formules de soumission sont déposés au bureau de MM. les architectes Moser & Lanz, 6 rue Neuve à Bienne, où ils peuvent être consultés les jours ouvrables de 10 à 12 heures.

Les offres doivent parvenir à la direction soussignée, d'ici au 4 mars 1943, sous pli fermé, affranchi et portant la suscription: « *Soumission pour hôtel des postes à Bienne* ».

Berne, le 12 février 1943.

3786

Direction des constructions fédérales.

## PLACES

Les traitements indiqués ci-dessous correspondent aux traitements de base prévus par l'arrêté du Conseil fédéral du 30 mai 1941 réglant provisoirement les conditions de rétribution et d'assurance du personnel fédéral. Ils ne comprennent pas les allocations légales.

3786

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Prof. Rohn, président de la commission de surveillance de l'Institut fédéral de recherches forestières, école polytechnique fédérale, Zurich.	Ingénieur forestier de II <sup>e</sup> classe de l'Institut fédéral de recherches forestières.	6124 à 9436	28 février 1943 [2.]	Porteur du certificat fédéral d'éligibilité. Connaissance approfondie du français et de l'allemand. Aptitudes spéciales pour l'établissement des plans et l'exécution de travaux forestiers.
Chef d'arme du génie.	Fonctionnaire technique de II <sup>e</sup> cl. au service du génie.	6124 à 9436	1 <sup>er</sup> mars 1943 [1.]	Technicien radiotélégraphiste; télégraphiste de profession; officier des troupes des communications avec pratique dans le domaine de l'instruction militaire préparatoire et hors du service des troupes des communications.
La place est occupée provisoirement.				
Intendance du matériel de guerre, Berne.	Intendant de IV <sup>e</sup> cl. de l'arsenal fédéral de Zoug.	4560 à 7872	23 février 1943 [1.]	Officier. Bonne formation générale. Pratique du service dans l'administration. Etre capable de diriger indépendamment un arsenal. Langues: l'allemand et le français.
La place est occupée provisoirement.				

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Intendance du matériel de guerre, Berne.	Caissier-comptable à l'arsenal fédéral de Berne.	3916 à 7228	8 mars 1943 [2.]	Officier. Bonne formation commerciale. Pratique de l'administration. Langues: l'allemand et le français.
Il sera probablement pourvu à la place par voie de promotion.				
Intendance du matériel de guerre, Berne.	2 commis principaux à l'intendance du matériel de guerre.	3640 à 6952	8 mars 1943 [2.]	Officier ou sous-officier supérieur. Bonne instruction générale et commerciale. Expérience de l'administration. Langues: l'allemand et le français.
En cas de promotion, 2 places de commis de 1 <sup>re</sup> classe sont également mises au concours.				
Conditions: Officier ou sous-officier. Bonne instruction générale et commerciale. Langues: l'allemand et le français (pour l'un, la langue maternelle doit être le français). Traitement: 3364 à 6124 francs. L'emploi provisoire aux conditions d'employé est réservé.				
Intendance du matériel de guerre, Berne.	Garde-arsenal de II <sup>e</sup> cl. à l'arsenal fédéral de Zweisimmen.	3356 à 6280	23 février 1943 [1.]	Expérience du service des arsenaux. Doit pouvoir diriger le service dans les ateliers et magasins et faire des travaux de bureau faciles.
Il sera probablement pourvu à la place par voie de promotion.				
Intendance du matériel de guerre, Berne.	Technicien de II <sup>e</sup> cl.	3816 à 7108	22 février 1943 [2.]	Technicien diplômé pour faibles courants et haute fréquence. Expérience dans l'étalonnage et la revision d'installations de radio. Si possible grade d'officier. Connaissance des langues allemande et française.
Commandement des troupes d'aviation et de défense contre avions, en campagne.	2 officiers instructeurs des troupes d'aviation.	4928 à 8240	23 février 1943 [1.]	Officier subalterne. Service comme aspirant-instructeur des troupes d'aviation.
Commandement des troupes d'aviation et de défense contre avions, en campagne.	4 officiers instructeurs des troupes de défense contre avions.	4928 à 8240	23 février 1943 [1.]	Officier subalterne. Service comme aspirant-instructeur des troupes de défense contre avions.
Direction des douanes à Bâle.	Chef du bureau principal des douanes de Bâle-Rhein-hafen-Kleinmünzigen.	6584 à 9896	6 mars 1943 [1.]	Connaissance complète du service des douanes; les candidats doivent avoir au moins le rang de commis de contrôle de l'administration des douanes.

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Direction des douanes à Bâle.	Commis de contrôle de I <sup>re</sup> cl. au bureau principal des douanes de Bâle-Rheinhafen Kleinhünningen.	4560 à 7872	6 mars 1943 [1.]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de commis de contrôle de II <sup>e</sup> cl. de l'administration des douanes.
Direction des douanes à Schaffhouse.	2 contrôleurs au bureau principal des douanes de Schaffhouse-gare.	5664 à 8976	7 mars 1943 [1.]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de commis de contrôle de l'administration des douanes.
Direction des douanes à Lausanne.	Chef de service à la direction des douanes à Lausanne.	5664 à 8976	7 mars 1943 [1.]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de commis de contrôle de l'administration des douanes.
Direction des douanes à Lugano.	Commis de contrôle de I <sup>re</sup> cl. au bureau principal des douanes de Chiasso-staz. P. V.	4560 à 7872	6 mars 1943 [1.]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de commis de contrôle de II <sup>e</sup> cl. de l'administration des douanes.
Service de la traction des chemins de fer fédéraux à Lausanne, Lucerne ou Zurich.	90 ajusteurs-électriciens ou mécaniciens, ou ouvriers mécaniciens, comme aspirants au service de la conduite des locomotives.		12 mars 1943 [2.]	Les candidats doivent avoir fait un apprentissage complet et exercé leur métier au moins une année. Ils doivent être âgés de 21 ans au moins et de 30 ans au plus, avoir une taille de 160 cm au minimum, une vue, une ouïe et un sens des couleurs normaux et être aptes au service militaire.

Les serruriers en bâtiment, les mécaniciens d'automobiles et de cycles et les appareilleurs ne sont pas pris en considération.

Les candidats doivent s'annoncer par lettre autographe en fournissant les indications suivantes: Nom, date de naissance, langue maternelle, état civil, lieu d'origine, adresse et occupation actuelle; nom, profession et adresse des parents; écoles suivies, apprentissage, activité exercée depuis, connaissances linguistiques et incorporation militaire. Joindre à la demande: les certificats scolaires, les certificats ou attestation d'apprentissage, les certificats de travail et de capacité avec notes et le livret de service. Les candidats qui s'étaient annoncés lors de mises au concours antérieures ne sont pas considérés comme inscrits.

## Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1943
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	04
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.02.1943
Date	
Data	
Seite	264-268
Page	
Pagina	
Ref. No	10 089 775

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.